



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent ~~soixante~~ <sup>quatre vingt treize</sup> le 06 septembre à 20H  
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS  
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous  
la présidence de M<sup>r</sup> Olivier HERRY Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 01.09.93

Modification, de la  
Régie de recettes de

PRÉSENTS : MM. Tous les conseillers municipaux à l'exception  
de :

la cantine scolaire

ABSENTS : MM. André ECORCHARD. Yves CORRE. Jean MENEZ.  
L. DORVAL. M. REEB.

M. Jean MIOSSEC

a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal des difficultés a recouvrer les factures de la cantine scolaire municipale.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal autorise le Maire a modifier a compter du 02 novembre 1993, la délibération du conseil Municipal en date du 05 octobre 1973, créant une régie de recettes auprès de la commune pour l'exploitation de la cantine scolaire.

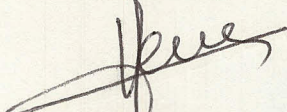
Le système de recouvrement des repas des instituteurs demeure inchangé.

Les modifications apportées concernant le recouvrement du prix du repas des élèves sont les suivantes :

" ENCAISSEMENT EFFECTUES CONTRE DELIVRANCE DE TICKETS"  
SERA APPLIQUE

Fait à Brennilis les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

  
O. HERRY.

